

Cross de l'EPSM 74, 8^{ème} édition – Dimanche 7 Décembre 2025

REGLEMENT

Organisateur : Etablissement Public de Santé Mentale 74 (EPSM 74)

Directeur de l'établissement : M. Clément CAILLAUX

Responsable de la course : M. Nicolas PICARD

Parcours :

Le parcours empruntant des parties herbeuses, goudronnées, empierrées et des chemins en graviers ne permet pas l'utilisation de chaussures munies de pointes.

Balisage : rubalise

- Parcours enfant (7 – 14 ans) : 2km – Départ : 9h15
- Parcours adulte (+14 ans) : 8km (4 boucles de 2km) – Départ : 10h00

Assurance :

L'organisateur assure sa propre responsabilité civile, celle des préposés et des patients hospitalisés. Chaque coureur extérieur doit être assuré. Tout accident dû à une imprudence individuelle engagera la responsabilité du coureur.

Licence FFA ou Parcours Prévention Santé (PPS)

Tout participant au cross est soumis à la présentation obligatoire :

- d'une licence d'athlétisme, délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)
- OU
- de son numéro de Parcours Prévention Santé (N° de PPS) délivré par la FFA, établi depuis moins de 3 mois à la date de l'épreuve

► **Parcours Prévention Santé (PPS)**

Le **PPS** est le dispositif mis en place par la Fédération Française d'Athlétisme pour remplacer le certificat médical. Il s'agit d'un parcours éducatif de sensibilisation sur les risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied à réaliser en ligne sur le site <https://pps.athle.fr> ou en cliquant sur le lien suivant : **Parcours Prévention Santé - FFA**. Une fois réalisé, une attestation PPS au format PDF, avec un N° de PPS vous sera fourni. *Le PPS remplace le certificat médical qui n'est plus obligatoire pour participer à une course à pied (cf circulaire FFA n°3 du 16 janvier 2024).*

Attention : un PPS a une durée de validité de 3 mois donc il devra avoir été réalisé après le 06/09/2025.

Inscriptions :

Nombre de participants limité : 160

- Course enfant (7 – 14 ans) : 40 dossards.
- Course adulte (14 ans et plus) : 120 dossards.

Les inscriptions se réalisent via un bulletin d'inscription disponible sur le site internet de l'EPSM 74 (ch-epsm74.org), ou en cliquant sur le lien suivant : [EPSM 74 · Psychiatrie adultes et enfants](#). Ce document est à retourner, complété et signé (autorisation parentale requise pour les participants mineurs) :

- par mail à l'adresse suivante : PICARD-N@ch-epsm74.fr
- par voie postale, à l'adresse suivante : EPSM de la Vallée de l'Arve, « SPORT – Nicolas PICARD », 530 Rue de la patience - 74800 La Roche-sur-Foron

Le règlement des frais d'inscription se réalise **uniquement par chèque**, à l'ordre de l'**AFM-Téléthon**. Ce dernier peut être transmis par voie postale muni du bulletin d'inscription, ou sur place le jour de la course.

Inscription complète = Bulletin d'inscription complété et signé, muni du N°PPS + règlement des frais de course (cf « Tarifs ») + autorisation parentale pour les coureurs mineurs.

Attention : clôture des inscriptions 30 minutes avant les départs.

L'engagement est ferme et définitif ; il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Tarifs :

L'ensemble des bénéfices sera reversé au profit du **Téléthon 2025**.

Règlement **uniquement par chèque** à l'ordre de l'« **AFM-Téléthon** ».

- Coureurs enfant « extérieurs » : tarif libre, à partir de 2€
- Coureur adulte « extérieurs » : tarif libre, à partir de 5€
- Coureurs « hospitalisés » : tarif libre, à partir de 2€

Retrait des dossards :

Les dossards sont à retirer le dimanche 7 décembre 2025 dans le hall d'entrée de l'EPSM 74 (530 Rue de la patience – 74800 La Roche-sur-Foron), de **8h00 à 9h30**.

**Merci de vous munir de 4 épingles à nourrice afin d'attacher votre dossard.*

Classement :

La course enfant (7 – 14 ans) ne fera l'objet d'aucun classement, ni podium.

Course adulte (+14 ans) - Classement individuel par genre, selon les catégories suivantes :

- « Coureurs extérieurs » femmes & hommes
- « Coureurs hospitalisés » mixte

Remise des prix :

- Course enfant :
L'ensemble des coureurs « enfant » recevra une médaille souvenir à l'issue de la course.
- Course adulte : 11h45 – 12h00
Les trois premiers coureurs de chaque catégorie seront récompensés (*Coureurs « extérieurs » hommes ; Coureurs « extérieurs » femmes ; Coureurs « hospitalisés » mixte*).

Les lots seront remis uniquement le jour de la course aux participants.

Ravitaillement :

Un bon pour une boisson chaude gratuite sera remis à chaque participant avec son dossard.

Un buffet sera proposé gratuitement à l'issue de la remise des prix.

Une buvette (sans alcool) ainsi qu'un stand de crêpes sera également proposé à l'ensemble des participants et spectateurs pendant la durée de l'événement. Les bénéfices seront intégralement reversés au profit du Téléthon 2025.

Résultats :

Les résultats seront affichés à l'issue de la course. Ils seront également disponibles sur les réseaux sociaux de l'établissement (*Facebook, LinkedIn*) dès le lundi 8 décembre 2025.

Sécurité :

Service de sécurité et poste de secours assurés par l'établissement.

Droit à l'image :

Sans refus dûment exprimé de votre part lors de votre inscription, vous autorisez expressément, en votre qualité de participant, ou de représentant légal du participant, les organisateurs ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et media, à utiliser, reproduire, en totalité ou en partie, exploiter, les images fixes et audiovisuelles, sur lesquelles vous pourriez apparaître, vous et votre enfant mineur, prises à l'occasion de votre participation au Cross de l'EPSM 74 2025 - 8^{ème} édition, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et ce pour une durée de 10 ans.

Renseignement :

Site internet de l'établissement : [EPSM 74 · Psychiatrie adultes et enfants \(ch-epsm74.org\)](http://ch-epsm74.org)

Responsable de l'organisation : Nicolas PICARD– Animateur sportif

Mail : PICARD-N@ch-epsm74.fr

Téléphone : 04 50 97 72 61

Je soussigné _____, certifie avoir pris connaissance du règlement et ne faire l'objet d'aucune contre-indication.

Fait à _____

Le _____

Signature